

INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES

RECONNU D'UTILITÉ
PUBLIQUE (DÉCRET
DU 13 JUILLET 1949)
(J. O. DU 16 - VII 1949)



INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS

SIÈGE CENTRAL :
1, RUE LAFAILLE
A TOULOUSE (H.-G.)
T. MA 77-82 - CCP. 1074.53

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nîmes LE 10/3/55

Mon cher ami,

Il paraît qu'il faut que je te transmette ce texte de Manciet et que toi tu l'envoies ensuite à Girard - C'est ce que me dit Espieux.

Enfinement Plon a refusé la traduction du roman de Puig.

Côté Mistral, ça va : 2000 exemplaires sont sortis en 5 mois, sur un tirage total de 4000.

Amitiés

Ruabon